



Favoriser le dialogue entre littérature et enjeux contemporains,
écrire sur le fleuve et la transition écologique.

Toutes les civilisations se sont développées sur les rives d'un fleuve.

Comment penser dans le temps notre relation au fleuve, à sa biodiversité, son environnement, à nos usages, aux enjeux contemporains et à venir ?

**Quelle vie imaginer sur les rives d'hier,
d'aujourd'hui et/ou de demain ?**

Quelles perceptions et quelles représentations,
quels imaginaires et quels récits du Rhône et de la Saône dans le
cadre de la transition écologique ?

RÈGLEMENT DU CONCOURS « DANS LES COURANTS DU FLEUVE »

Article 1 - Objet du concours

Le réseau Cap sur le Rhône organise dans le cadre du projet « DANS LES COURANTS DU FLEUVE » un concours d'écriture : fiction, poésie, et écrit journalistique sur le thème de la vie en bord de Rhône ou de Saône, interrogeant les manières de se projeter dans le futur, en considérant l'histoire et le présent, la transition écologique et les enjeux climatiques.

Ce concours est soutenu par la Direction Régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, et dans le cadre du Plan Rhône, par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, EDF et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse.

Article 2 - Conditions de participation au concours

Ce concours est ouvert à partir du **1^{er} décembre 2020**.

Il s'adresse à 2 catégories de Participants rédigeant en langue française :

- 14 à 18 ans, en création individuelle ou collective
- À partir de 18 ans en création individuelle

Les Participants s'engagent à autoriser la publication éventuelle de leur texte (toutes catégories confondues) libre de droits dans le recueil qui sera publié dans le cadre du concours « Dans les courants du fleuve », ainsi que la mise en ligne sur le site internet capsurlehone.fr.

Les Participants restent propriétaires de leur œuvre, ils n'en cèdent que les droits de reproduction et de représentation.

Pour les Participants mineurs, une autorisation parentale sera nécessaire en cas de diffusion du texte.

Les organisateurs et les membres du jury sont exclus du droit de concourir.

Chaque candidat ne peut envoyer qu'un texte.

Pour la catégorie 14-18 ans, dans le cas d'une participation en milieu scolaire, le nom de l'établissement, son adresse, la classe, le nom de l'enseignant responsable et une adresse électronique devront également être renseignés.

La date limite des envois du texte est le **31 mars 2021 à minuit**.

Validation de l'inscription

1- L'inscription se fera dans un premier temps par mail, via le formulaire « Inscription au

concours » à télécharger sur la page dédiée au concours sur le site internet capsurlehone.fr. Le Participant renseigne ses nom, prénom, adresse électronique et catégorie dans laquelle il concourt.

Avec cette inscription, le Participant s'engage à valider intégralement le règlement.

(L'envoi peut également se faire par voie postale, si souhaité par le Participant, la date du cachet postal pour l'envoi papier faisant foi).

Le Participant recevra par retour de mail la validation de son inscription.

Les inscriptions se font à partir du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 31 mars 2021 à minuit.

2- Dans un second temps, lors de l'envoi de son texte (date limite 31 mars 2021 à minuit), le Participant enverra **par mail (en format pdf) et par courrier postal :**

- le formulaire « titre-coordonnées-catégorie » dans lequel seront écrits le titre de sa production écrite, la catégorie concernée ainsi que ses coordonnées (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone).

- la production écrite (en format pdf par mail)

Le nom du Participant ne devra pas figurer sur ce texte même.

Le titre du texte figurera à la première page.

L'inscription définitive ne sera validée qu'à la réception de ces 2 fichiers (texte formulaire « titre-coordonnées-catégorie » + production écrite) dans un envoi simultané.

L'envoi se fera par voie numérique et par voie postale, la date du cachet postal pour l'envoi papier faisant foi.

L'adresse numérique : contact@capsurlehone.fr

L'adresse postale : Cap sur le Rhône 3, rue Burdeau 69001 Lyon

Pour l'envoi numérique, seront mentionnés dans l'objet :

du premier mail : Inscription « dans les courants du fleuve »

du second mail : Concours « dans les courants du fleuve »

L'organisation enverra pour chacun des mails un accusé de réception.

Garantie de l'auteur sur son texte

Chaque Participant déclare expressément disposer des droits d'édition du manuscrit soumis et précise que le dit manuscrit ne fait l'objet ni d'un contrat d'édition encore valide, ni d'un « droit de préférence », et qu'il n'a pas été déposé sur une plateforme d'auto-édition.

De façon générale, chaque Participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif au manuscrit ou à tout élément associé au manuscrit (résumé, pseudonyme...).

Il déclare que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers.

Chaque Participant garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

Enfin, chaque Participant s'engage pendant toute la durée du concours et jusqu'à proclamation des résultats à ne pas participer à une compétition similaire avec le même manuscrit, ni à soumettre le manuscrit remis à un agent littéraire ou à un éditeur quel qu'il soit, ni à le déposer sur une plateforme d'auto-édition.

Communication – Publication - Cession de droit

Les textes lauréats du concours seront publiés dans le recueil intitulé « Dans les courants du

fleuve ». D'autres textes présentés pour le concours pourront également être choisis pour être publiés dans le recueil. Les textes publiés pourront être accessibles sur le site internet capsurlehone.fr ou des membres-partenaires du réseau Cap sur le Rhône. Ils pourront également être éventuellement utilisés dans le cadre de projets développés par le réseau Cap sur le Rhône.

Pour ce faire, chaque Participant cède à titre gratuit et exclusif à Cap sur le Rhône qui l'accepte l'intégralité des droits patrimoniaux suivant sur son œuvre à savoir :

- Le droit de faire produire ou reproduire en tout ou partie, au sens de l'article L.122-3 du code de la propriété intellectuelle, par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour (notamment par enregistrement, mémorisation, téléchargement, stockage ou tout acte de fixation temporaire...) sur tout support existant ou à venir (notamment papier, magnétiques, numériques, électroniques et en tous formats et d'en faire établir des copies sans limitation du nombre.
- Le droit de représenter et/ou de faire représenter en tout ou en partie au sens de l'article L.122-2 du code de la propriété intellectuelle, en lieu privé ou public, par tout moyen existant ou à venir, notamment papier, multimédia, numérique, télécommunication, DVD et sur Intranet et Extranet
- Le droit d'adaptation de tout ou partie de l'œuvre, notamment radiophonique, audiovisuel, théâtral, pour une présentation sur différents supports.

Article 3 – Thème du concours

Toutes les civilisations se sont développées sur les rives d'un fleuve.

Fleuve d'hier, d'aujourd'hui, de demain, prospective des cours d'eau ... Comment penser dans le temps notre relation au fleuve, à sa biodiversité, son environnement, à nos usages, aux enjeux contemporains et à venir ? Quelle vie imaginer sur les rives d'hier, d'aujourd'hui et/ou de demain ?

Quelles perceptions et quelles représentations, quels imaginaires et quels récits du Rhône et de la Saône, dans le cadre de la transition écologique et du dérèglement climatique ?

Article 4 – Format des textes et catégories retenues

Chaque Participant doit s'inscrire dans une seule des catégories proposées.

Tous les textes proposés devront être inédits et rédigés en langue française.

Les textes seront rédigés en police 12 Times New Roman et interligne de 1,5 sur format A4.

Les pages seront numérotées et le titre sera inscrit en haut de la première page.

Pour la catégorie 14-18 ans :

> **Forme poétique** : 3 choix sont possibles

- Prose poétique : 2 500 signes maximum. Au choix, prose traditionnelle ou vers libres avec retour à la ligne - dans ce cas, deux pages maximum.

- Poésie rimée : la forme du sonnet est retenue, mais avec rimes libres, 1 page maximum.

- Haïku : le Haïku est composé de 3 vers : le premier de 5 syllabes, le deuxième de 7, et le troisième de 5. Trois haïkus sont demandés pour concourir dans la catégorie forme poétique.

> **Écrit journalistique** :

Il s'agira d'écrire un article de journal s'appuyant sur une découverte scientifique, un événement, un portrait ou des faits. Les sources peuvent être réelles ou imaginées, les personnages et événements fictifs ou existants. L'article doit répondre aux questions : « qui, quand, comment, où, quoi, pourquoi... » et doit apporter au lecteur des informations précises, des détails concrets qu'il tient de sources fiables (ou imaginées).

Il doit être construit selon les règles de la presse écrite, avec un surtitre et un titre et un chapeau. Le format est de 1500 signes, espaces compris.

Pour la catégorie adultes :

> **Forme poétique** : 3 choix sont possibles

- Prose poétique : Au choix, prose traditionnelle ou vers libres avec retour à la ligne. 2 500 signes maximum.

- Poésie rimée : La forme du sonnet est retenue avec la contrainte des alexandrins. Deux pages maximum.

- Haïku : Le Haïku est composé de 3 vers : le premier de 5 syllabes, le deuxième de 7, et le troisième de 5. Cinq haïkus sont demandés pour concourir dans la catégorie forme poétique.

> **Forme narrative** : une nouvelle (polar, SF, Thriller, aventure, ...) ou un conte, une légende imaginée. Le texte sera composé de 10 000 signes à 16 000 signes maximum espaces compris, et ne devra pas excéder 8 pages recto numérotées.

Article 5 – Respect des décisions

Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement et des décisions du jury.

Article 6 – Désignation des gagnants

Le jury de lecture sera composé de représentants du monde du livre et de la littérature, de partenaires institutionnels sollicités, de certains des membres-partenaires du réseau Cap sur le Rhône ou du Conseil d'administration de l'association, d'acteurs de la préservation de l'environnement, d'experts du fleuve et de représentants de l'Éducation Nationale.

Il sera conduit sous la double présidence de l'écrivaine Madame Hélène Frappat et du journaliste Monsieur Jean-Marc Fresko.

Les textes seront sélectionnés en fonction de leur qualité littéraire, leur originalité, leur adéquation avec la thématique et leur conformité avec les formes imposées.

> Le jury effectuera une première sélection des textes à la mi-avril 2021.

Une vingtaine de textes seront pré-sélectionnés au prorata à partir de chacune des catégories.

> Le jury effectuera une seconde sélection pour les finalistes courant mai 2021.

Les résultats seront annoncés sur le site internet capsurlerhone.fr entre le 25 mai et le 5 juin 2021.

Une soirée Apé'Rhône pour la remise des prix aura lieu fin juin/ début juillet 2021 à Lyon.

Les lauréats désignés s'engagent à faire leur possible pour être présents, ou à défaut représentés pour la cérémonie de remise des prix « Dans les courants du fleuve ».

Aucun frais de transport ne sera pris en charge.

Article 7 – Les prix

Les lauréats premier prix pour chacune des catégories recevront un chèque de 300 €.

Leur texte sera publié dans le recueil « Dans les courants du fleuve » et mis en ligne sur le site internet www.capsurlerhone.fr. Ils recevront chacun 5 exemplaires du recueil et un coffret « découvertes à déguster ».

Les lauréats du deuxième prix pour chacune des catégories recevront un coffret « découvertes à déguster », une invitation pour 2 personnes pour visiter un site du réseau à partir d'une liste proposée et des exemplaires du recueil dans lequel sera publié leur texte.

Le jury se réserve le choix de sélectionner dans chacune des catégories d'autres textes pour les publier dans le recueil et les mettre en ligne www.capsurlehone.fr.

Les Participants sélectionnés recevront chacun 2 exemplaires du recueil.

Les lauréats s'engagent à accepter la dotation, sans possibilité d'échange. Les prix pourront être adressés sur demande aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter. Les frais d'expédition payables d'avance seront à la charge du récipiendaire.

Article 8 – Les données personnelles

Les données personnelles des Participants (pseudonyme, adresse mail, prénom, nom, adresse postale, numéro de téléphone) recueillies par Cap sur le Rhône lors des inscriptions sur le site ou lorsque le lauréat est informé qu'il a gagné, sont destinées au Concours « Dans les courants du fleuve ».

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données qui le concernent. Il dispose également des droits énoncés dans les articles 15 à 21 du RGPD.

Article 9

L'Organisateur se réserve le droit d'adapter ou de modifier le présent règlement. Il se réserve également le droit de considérer comme non valide toute inscription présentant des informations manifestement fantaisistes, partiellement ou totalement erronées.

Article 10

Si pour des raisons internes ou externes, l'Organisateur devait être conduit à annuler le concours sa responsabilité ne pourrait être retenue.

Le présent règlement est téléchargeable sur la page dédiée « Dans les courants du fleuve » du site internet www.capsurlehone.fr.

